

PROTOCOLE
PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT
AÉRONAUTIQUES, À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES,
SIGNÉ AU CAP LE 16 NOVEMBRE 2001

Entrée en vigueur :	<p>1. Le 1^{er} mars 2006, conformément au paragraphe 1 de l'article XXVIII qui se lit :</p> <p>« Le présent Protocole entre en vigueur le premier jour du mois après l'expiration d'une période de trois mois à compter de la date du dépôt du huitième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, entre les États qui ont déposé ces instruments.</p> <p>2. Pour les autres États, le présent Protocole entre en vigueur le premier jour du mois après l'expiration d'une période de trois mois à compter de la date du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »</p>
Situation :	77 parties ; 28 signatures.
La présente liste est fondée sur les renseignements reçus du dépositaire, à savoir l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).	

État	Date de signature	Date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation (A), d'approbation (AA) ou d'adhésion (a)	Date d'entrée en vigueur
Afghanistan (12)	-	25/7/06 (a)	1/11/06
Afrique du Sud (15)	16/11/01	18/1/07	1/5/07
Albanie (21)	-	30/10/07 (a)	1/2/08
Allemagne (1)	17/9/02	-	-
Angola (11)	-	30/4/06 (a)	1/8/06
Arabie saoudite	12/3/03	27/6/08	1/10/08
Argentine (60)	-	10/4/18 (a)	1/8/18
Australie (51)	-	26/5/15 (a)	1/9/15
Bahreïn (56)	-	27/11/12 (a)	1/3/13
Bangladesh (25)	-	15/12/08 (a)	1/4/09
Bélarus	-	27/9/11 (a)	1/1/12
Bhoutan	-	4/7/14 (a)	1/11/14
Brésil (40)	-	30/11/11 (a)	1/3/12
Burkina Faso	-	8/9/17 (a)	1/1/18
Burundi	16/11/01	-	-
Cabo Verde (20)	-	26/9/07 (a)	1/1/08
Cameroun	-	19/4/11 (a)	1/8/11
Canada (44)	31/3/04	21/12/12	1/4/13
Chili	16/11/01	-	-
Chine (27)	16/11/01	3/2/09	1/6/09
Colombie (16)	-	19/2/07 (a)	1/6/07
Congo	16/11/01	13/3/13 (A)	1/5/13
Costa Rica	-	8/8/18 (a)	1/12/18
Côte d'Ivoire (57)	-	1/3/16 (a)	1/7/16
Cuba	16/11/01	28/1/09	1/5/09
Danemark (52)	-	26/10/15(a)	1/2/16

État	Date de signature	Date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation (A), d'approbation (AA) ou d'adhésion (a)	Date d'entrée en vigueur
Égypte	-	10/12/14 (a)	1/4/15
Émirats arabes unis (23)	-	29/4/08 (a)	1/8/08
Espagne (53)	-	27/11/15 (a)	1/3/16
Eswatini	-	26/5/17 (a)	1/9/17
États-Unis (5)	9/5/03	28/10/04	1/3/06
Éthiopie (3)	16/11/01	21/11/03	1/3/06
Fédération de Russie (36)	-	25/5/11 (a)	1/9/11
Fidji (42)	-	30/5/12 (a)	1/9/12
France	16/11/01	-	-
Gabon	-	4/4/17 (a)	1/8/17
Ghana (63)	16/11/01	20/12/18	1/4/19
Inde (22)	-	31/3/08 (a)	1/7/08
Indonésie (17)	-	16/3/07 (a)	1/7/07
Irlande (7)	-	23/8/05 (a)	1/3/06
Italie	6/12/01	-	-
Jamaïque	16/11/01	-	-
Jordanie (33)	16/11/01	31/8/10	1/12/10
Kazakhstan (37)	-	1/6/11 (a)	1/10/11
Kenya (13)	16/11/01	13/10/06	1/2/07
Koweït	-	31/10/13 (a)	1/2/14
Lesotho	16/11/01	-	-
Lettonie	-	8/2/11 (a)	1/6/11
Luxembourg (24)	-	27/6/08 (a)	1/10/08
Madagascar (46)	-	10/4/13 (a)	1/8/13
Malaisie (9)	-	2/11/05 (a)	1/3/06
Malawi (48)	-	16/1/14 (a)	1/5/14
Malte (34)	-	1/10/10 (a)	1/2/11
Mexique (19)	-	31/7/07 (a)	1/11/07
Mongolie (14)	-	19/10/06 (a)	1/2/07
Mozambique (47)	-	18/7/13 (a)	1/11/13
Myanmar (45)	-	3/12/12 (a)	1/4/13
Namibie (61)	-	23/7/18 (a)	1/11/18
Nigéria (18)	16/11/01	16/12/03	1/3/06
Norvège (35)	-	20/12/10 (a)	1/4/11
Nouvelle-Zélande (32)	-	20/7/10 (a)	1/11/10
Oman (6)	-	21/3/05 (a)	1/3/06
Ouzbékistan	-	31/1/18 (a)	1/5/18
Pakistan (4)	-	22/1/04 (a)	1/3/06
Panama (2)	11/9/02	28/7/03	1/3/06
Paraguay (62)	-	19/12/18 (a)	1/4/19
Pays-Bas (31)	-	17/5/10 (a)	1/9/10
République de Moldova (64)	-	19/2/19 (a)	1/6/19
République démocratique du Congo	-	6/5/16 (a)	1/9/16
République-Unie de Tanzanie (29)	16/11/01	30/1/09	1/5/09
Roumanie (59)	-	30/3/18	1/7/18
Royaume-Uni (8)	16/11/01	27/7/15	1/11/15
Rwanda (30)	-	28/1/10 (a)	1/5/10
Saint-Marin (49)	-	9/9/14 (a)	1/1/15

État	Date de signature	Date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation (A), d'approbation (AA) ou d'adhésion (a)	Date d'entrée en vigueur
Sénégal (10)	2/4/02	9/1/06	1/5/06
Sierra Leone (55)	-	26/7/16 (a)	1/11/16
Singapour (26)	-	28/1/09 (a)	1/5/09
Soudan	16/11/01	-	-
Suède (54)	-	30/12/15 (a)	1/4/16
Suisse	16/11/01	-	-
Tadjikistan (38)	-	31/5/11 (a)	1/9/11
Togo (41)	-	1/12/11 (a)	1/4/11
Tonga	16/11/01	-	-
Turquie (39)	16/11/01	23/8/11	1/12/11
Ukraine (43)	3/3/04	31/7/12	1/11/12
Viet Nam (50)	-	17/9/14 (a)	1/1/15
Organisations régionales d'intégration économique			
Communauté européenne (34)	-	28/4/09 (a)	1/8/09

NOTES

- (1) Le Gouvernement allemand a fait la déclaration suivante au moment de la signature du Protocole : « La République fédérale d'Allemagne, État membre de la Communauté européenne, déclare que, en vertu du traité instituant la Communauté européenne, la Communauté a des compétences pour prendre des mesures dans certains domaines couverts par le Protocole. La signature du Protocole au nom de la Communauté sera décidée par les institutions communautaires compétentes conformément aux dispositions du traité ».
- (2) Au moment de la ratification, le Panama a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (3) Au moment de la ratification, l'Éthiopie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2, et 3.
- (4) Au moment de l'adhésion, le Pakistan a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (5) Au moment de la ratification, les États-Unis ont formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX.
- (6) Au moment de l'adhésion, Oman a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (7) Au moment de l'adhésion, l'Irlande a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1 et 2.
- (8) Déclaration du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de sa signature déposée remise au dépositaire le 11 mars 2005 : « Le Royaume-Uni, État membre de la Communauté européenne, déclare que, en vertu du traité instituant la Communauté européenne, la Communauté a des compétences pour prendre des mesures dans certains domaines couverts par la Convention. La signature de la Convention au nom de la Communauté sera décidée par les institutions communautaires compétentes conformément aux dispositions du traité. »
La ratification a été déposée au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des territoires de Gibraltar, des îles Caïmanes et de l'île de Guernesey. Au moment de la ratification, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX, XXX(1), (2) et (3) du Protocole. La ratification est entrée en vigueur le 1er novembre 2015.

- Le 14 juin 2017, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié à UNIDROIT son souhait d'élargir l'application de la Convention aux territoires des Bermudes et de l'île de Man. Au moment de la notification, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formulé des déclarations ultérieures en vertu des articles XXIX, XXX(1), (2) and (3) du Protocole, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018 pour les Bermudes et l'île de Man.
- (9) Au moment de l'adhésion, la Malaisie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (10) Au moment de la ratification, le Sénégal a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (11) Au moment de l'adhésion, l'Angola a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (12) Au moment de l'adhésion, l'Afghanistan a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (13) Au moment de la ratification, le Kenya a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (14) Au moment de l'adhésion, la Mongolie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (15) Au moment de la ratification, l'Afrique du Sud a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (16) Au moment de l'adhésion, la Colombie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (17) Au moment de l'adhésion, l'Indonésie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (18) Le 26 mars 2007, le Nigéria a formulé des déclarations subséquentes en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3, avec effet au 1^{er} octobre 2007.
 - (19) Au moment de l'adhésion, le Mexique a formulé des déclarations en vertu des articles XIX, paragraphe 1 et XXX, paragraphes 1 et 3.
 - (20) Au moment de l'adhésion, le Cap-Vert a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (21) Au moment de l'adhésion, l'Albanie a formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX, paragraphe 1.
 - (22) Au moment de l'adhésion, l'Inde a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (23) Au moment de l'adhésion, les Émirats arabes unis ont formulé des déclarations en vertu des articles XIX, XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (24) Au moment de l'adhésion, le Luxembourg a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (25) Au moment de l'adhésion, le Bangladesh a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (26) Au moment de l'adhésion, Singapour a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1 et 3. Le 26 avril 2010, Singapour a formulé une déclaration ultérieure en vertu de l'article XXX, paragraphe 1, avec effet au 1^{er} novembre 2010.
 - (27) Au moment de la ratification, la Chine a formulé des déclarations en vertu des articles XIX, XXIX, paragraphe 1 et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (28) Au moment de l'adhésion, la Communauté européenne a formulé des déclarations en vertu des articles XXVII, paragraphe 2 et XXX, paragraphe 5.
 - (29) Le 24 juin 2009, la République-Unie de Tanzanie a formulé des déclarations subséquentes en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
 - (30) Au moment de l'adhésion, le Rwanda a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1 et 3.
 - (31) L'adhésion des Pays-Bas concernait (seulement) les Antilles néerlandaises et Aruba. Au moment de l'adhésion, les Pays-Bas ont formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1) et 2). L'adhésion a pris effet le 1^{er} septembre 2010. Suite à une modification des relations constitutionnelles intérieures du Royaume des Pays-Bas, les déclarations faites pour les Antilles néerlandaises ont été confirmées pour Curaçao, Saint-Martin et la partie caribéenne des Pays-

- Bas (les îles de Bonaire, de Saint-Eustache et de Saba), à compter du 10 octobre 2010. Les déclarations faites pour Aruba restent valides au 1^{er} septembre 2010.
- (32) Au moment de l'adhésion, la Nouvelle-Zélande a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 3 et 5.
 - (33) Au moment de la ratification, la Jordanie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (34) Au moment de l'adhésion, Malte a formulé une déclaration en vertu d'article XXX, paragraphe 1.
 - (35) Au moment de l'adhésion, la Norvège a formulé une déclaration en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 3 et 5.
 - (36) Au moment de l'adhésion, la Fédération de Russie a formulé une déclaration en vertu de l'article XXX, paragraphe 3. Une déclaration subséquente en vertu de l'article XXX(1), avec effet au 1^{er} août 2013.
 - (37) Au moment de l'adhésion, le Kazakhstan a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (38) Au moment de l'adhésion, le Tadjikistan a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 3 et 5.
 - (39) Au moment de la ratification, la Turquie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (40) Au moment de l'adhésion, le Brésil a formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (41) Au moment de l'adhésion, le Togo a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (42) Au moment de l'adhésion, les Fidji ont formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (43) Au moment de la ratification, l'Ukraine a formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX, paragraphes 1 et 3.
 - (44) Au moment de la ratification, le Canada a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3 et les a mis à jour le 26 Mars 2013. Le Canada a communiqué au dépositaire des déclarations subséquentes en vertu de l'article XXIX le 28 mars 2014 et le 23 décembre 2015.
 - (45) Au moment de l'adhésion, le Myanmar a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2, 3 et XXIX.
 - (46) Au moment de l'adhésion, la Madagascar a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (47) Au moment de l'adhésion, le Mozambique a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (48) Au moment de l'adhésion, le Malawi a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (49) Au moment de l'adhésion, Saint-Marin a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (50) Au moment de l'adhésion, le Viet Nam a formulé des déclarations en vertu des articles XIX, paragraphe 1 et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (51) Au moment de l'adhésion, l'Australie a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1 et 3.
 - (52) Au moment de l'adhésion, le Danemark a formulé des déclarations en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 3 et 5.
 - (53) Au moment de l'adhésion, l'Espagne a formulé des déclarations en vertu des articles XIX, paragraphe 1, XXIX, et XXX, paragraphe 1.
 - (54) Au moment de l'adhésion, la Suède a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphe 1.
 - (55) Au moment de l'adhésion, le Sierra Leone a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
 - (56) Le 19 avril 2017, le Bahreïn a communiqué au dépositaire des déclarations subséquentes en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3, avec effet au 1^{er} novembre 2017.

- (57) Le 29 novembre 2017, la Côte d'Ivoire a communiqué une déclaration subséquente en vertu de l'article XIX, paragraphe 1, avec effet au 1^{er} juin 2018. Le 12 juin 2019, la Côte d'Ivoire a communiqué des déclarations subséquentes en vertu des articles XXIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3, avec effet au 1^{er} janvier 2020.
- (58) Au moment de l'adhésion, l'Ouzbékistan a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (59) Au moment de l'adhésion, la Roumanie a formulé une déclaration en vertu de l'article XXX, paragraphe 1.
- (60) Au moment de l'adhésion, l'Argentine a formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (61) Au moment de l'adhésion, la Namibie a formulé une déclaration en vertu de l'article XXX, paragraphe 1.
- (62) Au moment de l'adhésion, le Paraguay a formulé des déclarations en vertu des articles XIX et XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (63) Au moment de la ratification, le Ghana a formulé des déclarations en vertu de l'article XXX, paragraphes 1, 2 et 3.
- (64) Au moment de l'adhésion, la République de Moldova a formulé une déclaration en vertu de l'article XXX, paragraphe 1.